

**République Française**  
**Département**  
**Loiret**  
**SIRIS AUTRUY/CHARMONT/LEOUVILLE**

Extrait du registre  
des délibérations du Siris Autruy Charmont Leouville  
Séance du 04/03/2020

L' an deux mil vingt, le 04 mars à 18 heures 30, les membres du SIRIS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de Madame LAROCHE Bernadette Présidente du SIRIS

Présents : Mme LAROCHE Bernadette, désignée par la Communauté de Communes du Pithiverais, pour la commune d'AUTRUY SUR JUINE, Présidente, M. THOMAS Didier, vice-président, désigné par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de CHARMONT EN BEAUCE, Mme LAROYE Aurélie désignée par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de CHARMONT EN BEAUCE, Mme GERARD Evelynne, désignée par le Conseil Municipal d'AUTRUY SUR JUINE, Mme PETIT Christine, désignée par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de LEOUVILLE.

Excusé : M. BALLOT Joël, désigné par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de LEOUVILLE,

Nombre de membres

- En exercice : 6
- Présents : 5

Date de la convocation : 07/02/2020

Le compte-rendu de la séance du 04 novembre 2019, transmis à l'ensemble des délégués, est approuvé à l'unanimité.

**Approbation du compte de gestion 2019**

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le bureau ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que le montant des titres recouverts et des mandats émis en 2019 est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,  
Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier de Pithiviers pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Approbation du compte administratif 2019 et affectation du résultat**

Après avoir entendu, ce jour, le Compte Administratif 2019, sous la présidence de Monsieur Didier THOMAS, le vice-président, le conseil du SIRIS :

- Approuve le Compte Administratif 2019 qui présente :

- un excédent de fonctionnement de 94363.91 €  
et
- un excédent d'investissement de 6309.64 € ;

Restes à réaliser à reporter en 2019 :

\* recette: 22890 €

\* Dépenses: 91745 €  
Solde des restes à réaliser : - 68855 €

- Décide d'affecter la somme de 62545.36 € en investissement au compte 1068 et d'affecter à l'excédent de fonctionnement la somme de 31818.52 € (compte 002).

### **Vote du budget 2020**

Le bureau du Syndicat Intercommunal Rural d'Intérêt Scolaire d'Autruy/Charmont/Léouville, après en avoir délibéré, arrête et vote le budget 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 286 818.34 € en section de fonctionnement et à la somme de 104 345.00 € en section d'investissement.

Conformément aux statuts du SIRIS, les dépenses des bâtiments scolaires sont partagées entre les communautés de communes de la Plaine du Nord Loiret et du Pithiverais et les dépenses de la vie scolaire seront partagées entre la communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret et la commune d'Autruy-sur-Juine, de la manière suivante :

. 50 % au prorata de la population légale de chaque commune en vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier ;

. 50 % au prorata de leur effectif scolaire au 1<sup>er</sup> Janvier de l'exercice considéré.

- Nombre d'élèves au 1er Janvier 2020: 95  
Autruy : 60      Charmont : 25      Léouville : 10
- Nombre d'habitants au 1er Janvier 2020 : 1 165  
Autruy : 701      Charmont : 379      Léouville : 85

Pour les bâtiments scolaires, pas de financement pour l'année 2020.

Pour les services aux écoles, la somme de 136667.46 € sera répartie entre :

- la **commune d'Autruy sur Juine pour 84275.70 €** (41117.70 € pour les habitants et 43158 € pour les élèves) ;
- la **Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret : 52391.76 €** (27216.36 € pour les habitants et 25175.40 € pour les élèves)

Soit une contribution de 58.656 €/habitant et 719.302 €/élève

Appel de fonds scindés en trois pour la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret et la commune d'Autruy-sur-Juine.

### **Avenant à la convention d'adhésion à la médecine du travail avec le Centre de gestion du Loiret**

La Présidente présente un projet d'avenant relatif à la convention d'adhésion à la médecine du travail. En effet, le service est confronté à un fort taux d'absentéisme sur les visites médicales.

Il est donc proposé que les visites médicales non honorées (absence injustifiée) soient facturées 80 euros, et que les entretiens infirmiers non honorés (absence injustifiée) soient facturés 48 euros.

Les membres du SIRIS y sont favorables et autorisent la Présidente à signer ledit avenant.

### **Demande de dérogation Mme Amandine DECERLE**

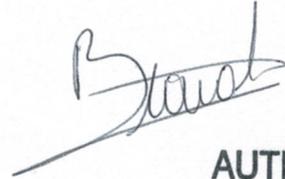
Les délégués prennent connaissance d'une demande de dérogation présentée par Madame Amandine DECERLE, professeur des écoles à Autruy. Compte tenu qu'il n'est pas sûr que la troisième classe soit maintenue à la rentrée, et compte tenu des prochaines élections municipales, qui entraîneront des changements de délégués au SIRIS, le conseil actuel laisse à l'équipe suivante le soin de statuer sur cette question.

**Classe de découverte : lettre de Marie-Laure THIAULT**

Caroline GUERTON partant en classe de découverte avec les élèves du 06 au 10 avril prochain, la Présidente a demandé à Marie-Laure THIAULT de la remplacer sur le site d'Autruy. Cette dernière refuse catégoriquement ce changement momentané, comme stipulé dans son courrier du 16 février dernier. Les élus en prennent note et demandent à ce qu'un courrier lui soit envoyé, lui rappelant que sa fiche de poste indique qu'elle peut être amenée à travailler sur les deux sites.

Le remplacement de Caroline GUERTON sera donc effectué par Laurence SINGEY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15



**S.I.R.I.S.  
AUTRUY-CHARMONT  
LÉOUVILLE**